



SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# WINGFOIL

**CE QU'IL FAUT SAVOIR  
POUR PRATIQUER  
EN TOUTE SÉCURITÉ**



**Le wingfoil, également appelé wingsurf, est un sport nautique de plus en plus apprécié.**

**Sa pratique répond à des règles spécifiques et appelle à une vigilance particulière de chacune et chacun afin d'assurer une sécurité maximale.**

**Ce guide pratique vous propose un aperçu des règles de bonne conduite à adopter, sur la plage ou sur l'eau, afin de garantir votre sécurité et celle des autres.**



# LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

## À TERRE

### Les conditions

- Vérifier la météo avant de partir. S'assurer que la force du vent et les conditions en mer correspondent à votre niveau. S'il y a du vent de terre, il est déconseillé de pratiquer, car le vent emporte rapidement au large.
- Respecter le balisage de la plage ou de la zone. Éviter les zones fréquentées par les baigneurs.
- Observer l'environnement et la zone de mise à l'eau. Il est conseillé de collecter des informations auprès des habitués du lieu où vous souhaitez pratiquer.
- Repérer les hauts-fonds et les bancs de sable à éviter ou contourner.
- Avant la mise à l'eau, repérer la zone sous le vent si le vent tombe ou si vous n'êtes pas en mesure de rester dans la zone de vent. Prévoir un plan de secours si vous ne pouvez pas retourner à votre point de départ.

### Le matériel

- Sur la plage, poser la planche à plat, foil en l'air et idéalement dans une housse, afin d'éviter de blesser quelqu'un en cas de rafale de vent.
- Démonter le foil de la planche ou remettre la housse dès la fin de la navigation.
- Ne pas laisser l'aile à terre sans l'attacher lorsqu'elle est gonflée.
- Vérifier votre matériel avant d'aller à l'eau : il ne doit y avoir aucun signe d'usure ; le foil doit être correctement vissé au boîtier ; l'aile doit être gonflée selon la préconisation du fabricant.

## EN GÉNÉRAL

- S'équiper d'un casque et d'un gilet de type *impact vest* aux normes, ainsi que d'une combinaison intégrale (au moins jambes longues) et de chaussons bas.
- Si vous êtes novice ou si vous doutez de vos capacités, il est recommandé de s'adresser à une école certifiée pour recevoir des instructions et/ou faire un stage. Cela vous permettra de profiter au maximum tout en prévenant tout accident corporel ou dommage à votre équipement.

## EN MER

### Lors de la mise à l'eau

- Respecter les règles de mise à l'eau, notamment s'il y a des chenaux spécifiques. S'il y a du monde dans l'eau, s'éloigner du bord.
- Porter attention aux baigneurs et aux autres pratiquants de sports de glisse.

### Durant la navigation

- Appliquer les règles de priorité nautique :
  - vous êtes prioritaire si le vent vient de votre droite ;
  - si quelqu'un ride sous votre vent, la priorité lui appartient ;
  - si vous croisez un pratiquant hésitant, laissez-lui le passage.
- Privilégier la pratique du wingfoil au large. Si vous souhaitez surfer dans les vagues, repérer les zones où le foil n'est pas interdit.
- Dans les vagues, ne pas voler au vent d'autres participants.
- Ne pas faire de saut au bord du spot.
- Si vous souhaitez pratiquer le downwind (navigation en vent arrière) :
  - ne pas naviguer à plus de 2 milles d'un abri ;
  - utiliser un dispositif individuel de flottabilité (50N), un dispositif de suivi comme un téléphone mobile, une montre connectée, un GPS ou une radio VHF, et une fusée de détresse ;
  - ne pas voler seul, informer une connaissance de votre départ ou prévenir le CROSS.

# LA RÉGLEMENTATION

La pratique du wingfoil est encadrée par l'article 240-2.11 relatif aux conditions d'utilisation des planches à voile, planches aérotractées et planches nautiques à moteur.

- Les planches à voile, les planches aérotractées et les planches nautiques à moteur effectuent une navigation exclusivement diurne.
- Leur navigation est limitée à une distance d'un abri n'excédant pas 2 milles.
- Les planches aérotractées comportent un identifiant de la personne, physique ou morale, qui en est le propriétaire et permettant de la contacter. Cet identifiant, en caractères d'un centimètre minimum de hauteur, doit être inscrit sur la voile ou sur un support qui en est solidaire. Il doit être constitué soit par le nom soit par les coordonnées téléphoniques ou électroniques du propriétaire ou par plusieurs de ces identifiants.
- À partir de 300 m d'un abri, elles doivent comporter en permanence le matériel d'armement et de sécurité basique ainsi constitué :
  - une aide à la flottabilité d'une capacité minimale de 50 N ou une combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse et de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique ;
  - un moyen de repérage lumineux individuel. Il doit être étanche et avoir une autonomie d'au moins 6 heures. Il peut être de type lampe flash, lampe torche ou cyalume.

## Plus de renseignements

- **FFVoile**  
contact@ffvoile.fr
- **Association Wing Rider (AWR)**  
associationwingriders@gmail.com
- **Ministère de la mer, mission nautisme et plaisance**  
mnp1.seml.dgampa@mer.gouv.fr



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*